Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Après l'édition spéciale du Newsticker avec les conseils pour le quotidien pendant la crise du Corona, nous abordons maintenant d'autres sujets dans le Newsticker mensuel. Par exemple, nous vous informons des perspectives positives pour les usagers des transports publics, des succès sociopolitiques importants et des efforts pour améliorer l'accès sans barrière au Palais fédéral.

Cependant, nous aimerions également attirer votre attention une fois de plus sur ces conseils pour le quotidien que nous avons mis en ligne sur le site de la FSA.

Lien vers les conseils pour le quotidien: [www.sbv-fsa.ch/fr/corona](http://www.sbv-fsa.ch/fr/corona)

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à la lecture et une bonne santé.

**Transports publics**

**SwissPass et carte d'accompagnement: 2 en 1**

SwissPass, la carte rouge des sociétés suisses de transport public au format carte de crédit, est probablement déjà connue des détenteurs d'un abonnement demi-tarif ou général. Il est maintenant prévu que la carte d'accompagnement soit incluse dans le système SwissPass lors de son renouvellement. Concrètement, cela signifie qu'elle sera également intégrée dans le SwissPass. Toutefois, le calendrier n'est pas encore clair. À l'origine, l'introduction était prévue pour le 1er janvier 2021; cependant, en raison de retards, la carte d'accompagnement actuelle sera probablement prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette intégration présente non seulement l'avantage de ne devoir présenter qu'un seul titre de transport, mais aussi l'avantage pratique de pouvoir utiliser tous les articles enregistrés sur le compte SwissPass de la même manière. D'autres articles tels que les billets individuels commandés par téléphone auprès du Call Center Handicap des CFF (billets par téléphone) pourront également être chargés ultérieurement sur le SwissPass. Pour l'instant, il reste toutefois encore quelques obstacles techniques à surmonter.

Voici un exemple de ce qui sera fait à l'avenir: une personne aveugle vit à Lausanne et est en possession d'un abonnement demi-tarif et d'une carte d'accompagnement - les deux cartes sont chargées sur son SwissPass. Au guichet de la gare de son domicile, elle commande un billet aller-retour pour Munich pour elle-même et sa personne accompagnante, et montre son SwissPass. Grâce aux articles saisis dans ce dernier, les bons billets (y compris ceux à CHF 0,00 pour la personne accompagnante) sont automatiquement émis. Les utilisateurs de smartphones devraient d’ailleurs également pouvoir commander des billets au moyen de l'application. Dès que nous aurons reçu davantage de détails sur ces améliorations, nous vous en informerons volontiers.

**Politique (sociale)**

**Virus Corona: compensation pour les parents qui doivent s'occuper d'un enfant handicapé**

Dès le 20 mars, le Conseil fédéral avait décidé que les parents ayant des enfants de moins de 12 ans recevraient une indemnité s'ils devaient interrompre leur activité professionnelle parce que la garde des enfants par un tiers n'était plus garantie. Toutefois, étant donné que non seulement les crèches mais aussi les services de soins aux personnes handicapées tels que les écoles, les foyers ou les ateliers protégés ont été fermés à la suite des mesures Corona, le Conseil fédéral a décidé que les parents d'enfants handicapés âgés jusqu’à 20 ans peuvent également recevoir une indemnité, s'ils sont dépendants d'une crèche. Inclusion Handicap l'avait préconisé.

Les parents des jeunes qui fréquentent une école spécialisée ou qui reçoivent un supplément de l'AI pour soins intensifs ont droit à une indemnisation. Une condition préalable est que l'école spécialisée ou bien le centre d'intégration ait été fermé(e) en raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie du Corona.

Inclusion Handicap trouve décevant que les parents ou les proches qui s'occupent d'une personne adulte handicapée n'aient toujours pas droit à une indemnisation pour perte de revenus. En effet, de nombreux services destinés aux personnes de plus de 20 ans, qui dépendent d'une structure quotidienne, ont également été fermés. Mais les parents et les proches qui se lancent dans la brèche et subissent un manque à gagner en conséquence repartent les mains vides.

**Dans les régions**

**Accessibilité du Palais fédéral**

Par Franziska Roggli-Schläfli, Défense régionale des intérêts des Sections bernoise et de l'Oberland bernois.

Le 8 octobre 2019, j'ai participé à une table ronde dans la «Salle des Pas perdus» sur le thème de l'«accès sans obstacles au Palais fédéral». J'y ai rencontré Judith Hanhart d'AGILE.CH. Nous nous sommes fixé pour objectif de rendre le Palais fédéral accessible aux députés et aux visiteurs, et nous avons organisé ensemble les démarches nécessaires.

Fin janvier, une expertise a eu lieu au Palais fédéral avec les Services parlementaires, l'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, des représentants du Forum handicap du canton de Berne, de Pro Audito, l’UCBA, du Centre suisse Architecture sans obstacles de Zurich et d’AGILE.CH ainsi que moi-même. Après l'inspection, la Défense régionale des intérêts a formulé ses préoccupations et les a transmises à Judith Hanhart. Elle a préparé une synthèse, qui a été envoyée aux Services parlementaires le 10 mars 2020. Il n'y a pas que les aspects structurels qui ont été examinés. Le rapport d'un membre du Service spécialisé «Technologie & Innovation» de la FSA, qui avait vérifié l'accessibilité du site Internet <https://www.parlament.ch/fr>, a également été impliqué.

Le Palais fédéral est un bâtiment très impressionnant et sinueux. Beaucoup de choses ont déjà été rénovées à l'intérieur, mais tout n'a pas été mis en œuvre conformément à la loi sur l'égalité des personnes handicapées. Quelques exemples: des écritaux de WC au-dessus de la porte, un lettrage en cuivre sur un mur en terre cuite, un escalier blanc non marqué avec une balustrade en verre sans main courante ou une porte d'ascenseur noire brillante qui ne pouvait pas être reconnue comme telle; je croyais que c'était un placard! Beaucoup a déjà été fait pour les utilisateurs de fauteuils roulants avec des ascenseurs extensibles élaborés, des boutons de levage à une bonne hauteur, etc. Il était temps de réfléchir aux besoins des personnes aveugles et malvoyantes!

J'espère maintenant que la mise en œuvre de notre contribution ouvrira la voie à la politisation pour certaines personnes atteintes d’une déficience visuelle. Nous avons eu une très bonne coopération entre les différentes organisations. Ce n'est qu'ensemble que nous sommes forts!

**Divers**

**Addendum à Amigos.ch**

Dans le Newsticker du 31 mars, nous avons informé sur la plateforme en ligne Amigos.ch de Migros. Désormais, les commandes peuvent également être passées par téléphone. L'équipe d'Amigos.ch est joignable au 0800 585 887 (gratuit, du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h00).

**Coop65**

Coop propose également un service de livraison à domicile pour les personnes de plus de 65 ans et les personnes ayant un handicap visuel; mais seulement dans certaines régions. Les commandes sont livrées dans un rayon de 15 kilomètres des lieux suivants:

- Bâle-Ville: le supermarché Coop de Bâle Gundeli

- Berne: Coop City Ryfflihof

- Fribourg: Coop City

- Lausanne: Coop City

- Lucerne: Coop City Lucerne

- Mels: supermarché Coop

- Meyrin: Coop City

- Olten: Coop City

- Saint-Gall: supermarché Coop Gallusmarkt

- Thoune: Coop City

- Unterentfelden (Aarau): supermarché Coop Unterentfelden

- Weinfelden (Thurgovie): supermarché Coop - Thurmarkt

- Winterthur: Coop City

- Zoug: Coop City

- Zurich: Coop City St. Annahof

Une commande peut être passée à partir de 100 produits d'usage quotidien. Les commandes peuvent être passées par téléphone ou par courrier électronique (0800 65 00 00 (du lundi au samedi, de 8h00 à 18h30), [coop65@coop.ch](mailto:coop65@coop.ch)). La commande doit avoir une valeur minimale de CHF 20,00. Les produits sont livrés à votre domicile par des bénévoles de la Croix-Rouge suisse; il n'y a pas de frais de livraison. La facture de votre commande vous sera envoyée par courrier. La liste des produits et toutes les informations se trouvent sur Internet.

Lien vers le site de Coop: [détails sur Coop65](https://www.coop.ch/fr/entreprise/livraisons-a-domicile.html).

Meilleures salutations,

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

[defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)